

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 69 (1940)
Heft: 7

Rubrik: Collaboration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Instructions concernant les cartes géographiques, les manuels-atlas et les reproductions de paysages

Les membres du personnel enseignant sont rendus attentifs aux prescriptions suivantes qui émanent de l'autorité fédérale et de l'Etat-Major de l'armée :

1. Le matériel scolaire destiné à l'enseignement de la géographie ne peut être remis aux élèves que pour le travail effectué en classe.
 2. Les manuels-atlas et les cartes de géographie ne doivent en aucun cas sortir du bâtiment de l'école.
 3. Il est interdit d'envoyer à l'étranger des cartes topographiques, des plans de localités, des photographies de paysages, des vues à vol d'oiseau, des cartes postales illustrées représentant des paysages.
-

PARTIE NON OFFICIELLE

COLLABORATION

Cousine Claire,

Je garde l'impression de notre dernière rencontre : tu m'as paru une jeune institutrice lassée des ennuis du métier, prête à lâcher la partie. Tu me disais : « A Châtel-les-Bouleaux, il n'y a rien à faire : les parents ne s'intéressent pas à l'école, si ce n'est pour avoir des congés et pour critiquer l'institutrice. »

Je suis presque sûre que le 90 % des institutrices et des instituteurs du canton parlent comme toi. Quel est le village où les parents comprennent l'importance de l'école et soutiennent effectivement son action ?

Oh ! tu rencontreras des mamans qui protestent : « Chez nous, on ne soutient pas les enfants. Punissez-les quand ils le méritent ; on n'y trouvera jamais à redire. » A ce propos, veux-tu savoir ce qui arriva un jour à une de mes amies, institutrice comme toi, dans un village fribourgeois ? Elle avait des élèves ni meilleures ni moindres qu'ailleurs, mais elle s'était fait une loi de retenir le moins possible les enfants après la classe. Cette méthode n'était pas approuvée par M. X..., instituteur retraité, et moins encore par M^{me} X qui répétait à la jeune institutrice : « Vous devriez faire des retenues... Il n'y a rien de tel... Mon mari, quand il était maître d'école à Z, gardait ses élèves jusqu'à 5 heures... Il fallait voir quelle classe ! » Un jour que la petite-fille du dit « Vieux régent » avait été indis-

plinée, la maîtresse jugea bon d'essayer la punition. Résultat : à 4 heures 10 minutes, M^{me} X envoyait une voisine demander à l'institutrice de laisser partir la fillette.

Les parents sont extrêmement sensibles aux punitions infligées à leurs enfants. Que l'institutrice punisse ceux des autres, c'est tout naturel, mais les leurs !...

Revenons à Châtel-les-Bouleaux. Dis-moi, cousine Claire, as-tu fait tout ton possible pour intéresser les parents à l'école ? J'entends ta réponse :

— Je donne les livrets scolaires, tous les trois mois. Et puis..., c'est tout.

— Ce n'est pas suffisant, crois-moi. Ces notes sont le reflet du travail et de la conduite des trois dernières semaines, elles ne donnent pas une appréciation assez exacte. Nous avons beau vouloir être impartiales, nous nous laissons influencer par les dispositions dernières. L'enfant a pu changer d'attitude en bien ou en mal, elle a pu fournir un effort momentané en vue du livret scolaire proche, ou bien se laisser vivre, en songeant aux vacances.

Autre inconvénient : une sanction qui arrive après deux ou trois mois n'a plus d'effet sur l'esprit si mobile de l'enfant. Souvent, elle a oublié elle-même la cause de telle mauvaise note et elle accuse l'institutrice d'avoir été injuste à son égard. Le mal lointain, laissé sans répression, a pu devenir une mauvaise habitude difficile à extirper.

— Puis, dis-moi, Claire, quand nous ne sentons pas la perspective de devoir donner des notes, nous surveillons moins attentivement les élèves. D'où il suit que les notes fréquentes sont aussi utiles à la maîtresse qu'aux élèves.

— Tu diras : C'est bien ennuyeux de faire des notes. Puis, vais-je imposer un second carnet ? Vais-je demander aux parents de le signer tous les 15 jours alors qu'ils ont tant de peine à mettre leur nom, tous les trois mois, dans le livret réglementaire ?

— Oui, c'est ennuyeux, non d'inscrire les notes, mais de suivre attentivement et jour par jour ses élèves, afin de ne rien laisser échapper. Pour ce qui est du formulaire, il peut varier du vulgaire carton au carnet qu'on fait préparer par l'imprimeur. C'est à chaque maîtresse de voir ce qui convient chez elle. Quant à la signature des parents, il n'y a qu'à les y accoutumer. Ils y répugnent parce qu'on la leur demande rarement. Si chaque quinzaine, ils sont mis au courant de l'attitude de leurs enfants soit par des notes, soit par une remarque de l'institutrice, ils finiront par voir l'utilité du procédé et signeront sans peine le carnet de notes. Ils ont toujours le droit, bien entendu, de faire aussi leurs observations par écrit.

J'arrive à la seconde proposition. Ce serait de convoquer, quand la chose est possible, au début de l'année scolaire, une assemblée qui comprendrait le prêtre, la Commission scolaire, le corps enseignant,

les parents et là de discuter en détail le programme, de prévoir les mesures à prendre pour obtenir le travail, de traiter l'importante question des congés, la surveillance des enfants en dehors de l'école, etc.

Je songe au programme. Beaucoup de parents ne comprennent rien aux méthodes nouvelles. Nous ne pouvons le leur reprocher, ils n'ont pas suivi l'évolution pédagogique de ces dernières années. Mais certains procédés les déroutent : « De notre temps, on ne faisait pas ainsi et nous étions de bons élèves », disent-ils. Si on prenait la peine de leur expliquer sommairement la raison de telle tâche d'observation, de tel cahier d'illustration, ils en comprendraient bientôt l'utilité et, au lieu de critiquer le corps enseignant, ils se feraient son allié.

Et même, s'ils ne comprennent pas tout, ils sont honorés de la confiance qu'on leur témoigne.

Il existe une quantité de points sur lesquels l'accord n'est pas fait entre l'école et la famille : les retenues, les punitions, les devoirs à domicile, les congés, l'usage de la radio dans la famille, l'attitude des enfants à l'église, à la sortie des classes ou à la laiterie, au magasin, etc.

L'école et la famille vivent souvent sur des équivoques, se tirent dans les jambes mutuellement. Comme il serait plus sage et plus fructueux, pour l'éducation des enfants, de s'expliquer, de se comprendre, de travailler dans le même sens !

— Essaie, cousine Claire. Tu seras étonnée des résultats. Ose en parler à qui de droit. Ceux qui veulent le bien de notre jeunesse ne se déroberont pas.

Cousine Jeanne.

Pour la formation arithmétique de nos élèves

IV. Le problème et ses applications

Comme un paragraphe de lecture, un problème peut être l'objet d'applications variées. Son énoncé comprend généralement deux parties : l'une qui fournit les données, l'autre qui énumère les demandes. Cette dernière partie n'est pas nécessairement exprimée intégralement. Son expression même change de forme. Par diverses modifications, on donne au problème plus d'intérêt tout en élargissant son sens.

Tout d'abord, le problème facile, accessible à toutes les intelligences enfantines, ne formule qu'une question. Puis, les difficultés croissant, deux, trois questions, même plus sont posées dans l'ordre exigé par la solution. A l'élève incombe la tâche d'y répondre. Mais